



TOUS ENSEMBLE POUR DEFENDRE LA MEDIATHEQUE DU PATRIMOINE

A la demande de la CGT-Culture, une délégation du personnel de la Médiathèque et des associations ou fondations logées rue du Parc-Royal, a été reçue mercredi 3 mai 2006 par M. Michel CLEMENT, directeur du Patrimoine et de l'Architecture, au sujet du projet de vente des hôtels de Croisilles et de Vigny. Cette audience faisait suite à l'interpellation du Ministre de la Culture et de la Communication, lors du Comité technique paritaire ministériel la semaine précédente.

Il ressort de ces deux réunions que la vente des deux hôtels, ainsi que de l'hôtel Kinsky abritant la DMDTS (Musique, Danse, Théâtre et Spectacle vivant), est confirmée. Il s'agit d'une décision inscrite dans la loi de finances, pour laquelle le Ministère du Budget revient à la charge afin de la rendre effective d'ici la fin 2006.

Les personnels et la CGT-Culture ont fait part de leur opposition résolue à cette vente. La cession de ces actifs de l'Etat, loin de contribuer à réduire les déficits publics, risque fort d'entraîner des surcoûts pour reloger dans des conditions similaires des collections, des services et des personnels aujourd'hui installés dans des lieux ayant fait l'objet de travaux d'adaptation à leur actuelle mission. Il est pour nous inacceptable de mettre en péril la conservation de collections prestigieuses et de n'avoir aucun égard pour les besoins des usagers, tant internes au Ministère que venant des universités et des centres de recherche français et étrangers, ni d'ailleurs pour les conditions de travail et la situation matérielle des agents.

Les personnels et la CGT-Culture ont donc exigé toutes garanties:

- sur le maintien de l'unité de la Médiathèque et l'assurance d'une solution d'ensemble prenant aussi en compte les fondations et associations touchées par le projet de vente;
- sur une solution préservant en un lieu unique la conservation des collections, leur consultation et toutes les possibilités d'action scientifique et culturelle. Il convient donc d'avoir un immeuble disposant de locaux de conservation aux normes, de bureaux mais aussi d'une vraie salle de lecture, d'espaces de réunions, de conférences et d'expositions;
- sur un lieu suffisamment central pour garantir un accès comparable à ce qu'il est aujourd'hui à Croisilles-Vigny.

Le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture, après le Ministre, nous a donné un certain nombre d'assurances.

Le cahier des charges de la vente garantira, à la date de celle-ci, le maintien sur place de la médiathèque et de ses personnels pendant deux ans. *Cela ne signifie pas qu'on aura un délai de deux ans pour trouver une solution immobilière car il faudra compter le temps de réaménagement des lieux choisis.*

La solution de relogement garantira l'unité de la Médiathèque, avec recherche, si possible, d'un regroupement des fonds conservés à Saint-Cyr. *Ce regroupement semble assez irréaliste au regard des problèmes déjà lourds à surmonter pour l'ensemble Croisilles-Vigny. Nous veillerons à ce que des difficultés supplémentaires ne viennent pas parasiter un dossier très difficile. Il nous paraît inacceptable d'alourdir le projet et de nous dire dans le même temps que le Ministère ne peut garantir une solution associant, comme aujourd'hui, la Médiathèque et les associations et fondations.*

Pour le Directeur du Patrimoine la solution ne saurait être les Bons Enfants, Chaillot ou Vivienne. Le lieu devra en effet être d'une accessibilité comparable à la situation actuelle, avec un accès direct par les transports en commun, ce qui exclut tout risque de regroupement à Saint-Cyr.

Le Ministre s'est de son côté engagé à ce que les personnels soient reçus dans les meilleurs délais par le Cabinet et le Directeur du Patrimoine s'est engagé à associer les syndicats et les personnels aux études techniques qui vont être engagées. Une réunion mensuelle de suivi se tiendra sous l'égide de M. PARISSET, directeur de la Médiathèque..

Pour la DMDTS, la seule assurance à ce jour est la volonté affichée par le Ministre que cette direction d'administration centrale soit relogée dans la proximité immédiate du Ministère. La CGT-Culture sera reçue dans les prochains jours par le directeur M. BOUET.

Tout en prenant acte des informations et des assurances données, la CGT-Culture invite les personnels à entreprendre une action d'information et une campagne de pétitions en direction de l'ensemble des professionnels du Patrimoine, des universitaires et chercheurs et des usagers de la Médiathèque et de la Presse pour exiger:

Le maintien de l'unité de la médiathèque et des services disponibles dans l'ensemble Croisilles-Vigny.

La garantie de conditions de conservation, de consultation, d'action scientifique et culturelle à la mesure des enjeux patrimoniaux en cause

Une localisation suffisamment centrale pour que l'accessibilité soit comparable à la situation actuelle

Paris, le 09 mai 2006

La CGT-Culture